

Image not found or type unknown



Dette auprès de la caf. Réception d'une contrainte.

Par **Ste34850**, le **14/11/2018** à **13:03**

Bonjours, j'ai une dette auprès de la caf de plus de 10 000. En effet, quand je suis tombé malade en 2013, on m'a conseillé de faire une demande de pension d'invalidité auprès du rsi (J'étais artisan) et une demande de pension d'adulte Handicapé. Il se trouve que les 2 m'ont été accordés. Pour moi c'était normal si ils me les donnaient, c'est que j'y avais droit. Et plus d'un an après, évidemment ma caf s'est rendu compte du problème. Et aujourd'hui ils me réclament cette somme. Ils m'ont bien proposé un échéancier de 206€ par mois. Mais je ne touche que 718€ et je n'ai plus aucune aide sociale. Je viens de recevoir une contrainte de la caf. Que puis-je faire ?